



MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON

Réunion extraordinaire du conseil des maires de la MRC Avignon (visioconférence), le mercredi 24 février 2021, 16 h

Étaient présents :

M. Mathieu Lapointe, préfet et maire de Carleton-sur-Mer
M. Bruce Wafer, préfet suppléant et maire d'Escuminac
M. Pascal Bujold, maire de Pointe-à-la-Croix
Mme Doris Deschênes, maire de St-André-de-Restigouche
Mme Cynthia Dufour, maire de St-Alexis-de-Matapédia
M. David Ferguson, maire de Ristigouche Sud-Est
Mme Nicole Lagacé, maire de Matapédia
M. Christian LeBlanc, maire de Maria
M. Ghislain Michaud, maire de St-François-d'Assise
M. Guy Richard, maire de L'Ascension-de-Patapédia
M. Yvan St-Pierre, maire de Nouvelle

Aussi présent :

M. David Bourdages, directeur général et secrétaire-trésorier

Était absent :

M. Steven Parent, représentant de Carleton-sur-Mer

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Avenant – Entente sectorielle pour le soutien aux priorités agricoles et agroalimentaires de la Gaspésie 2019-2023 – MAPAQ-MAMH-MRC – Autorisation de signature;
3. Agent en communication pour les municipalités;
4. Levée de l'assemblée.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Ordre du jour CM 24 février 2021*. 1 page.

Il est PROPOSÉ par : M. Yvan St-Pierre
et résolu unanimement

CM-2021-02-24-257

d'adopter l'ordre du jour avec le point « Divers » ouvert.

2. AVENANT – ENTENTE SECTORIELLE POUR LE SOUTIEN AUX PRIORITÉS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES DE LA GASPÉ-



SIE 2019-2023 – MAPAQ-MAMH-MRC – AUTORISATION DE SIGNATURE

Document déposé :

MAPAQ. *Entente sectorielle pour le soutien aux priorités agricoles et agroalimentaires de la Gaspésie 2019-2023*. Date N/D. 13 pages.

Résolution n° CM-2021-02-24-258 concernant l'autorisation de signature – Avenant à l'Entente sectorielle pour le soutien aux priorités du secteur agricole et agroalimentaire de la Gaspésie 2019-2023

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation modifie sa contribution financière dans l'entente sectorielle de la façon suivante :

Contribution du MAPAQ	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
Actuelle	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	400 000 \$
Modifiée	100 000 \$	222 650 \$	236 000 \$	236 000 \$	794 650 \$

CONSIDÉRANT qu'un avenant à l'entente sectorielle doit être signée par tous les signataires de l'entente;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. David Ferguson
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon :

- Confirme sa volonté à signer un avenant à l'Entente sectorielle pour le soutien aux priorités du secteur agricole et agroalimentaire de la Gaspésie 2019-2023;
- Autorise le préfet, M. Mathieu Lapointe, à signer tout document requis à cette fin.

ORIGINAL : MAPAQ, Mme Geneviève Masse, sous-ministre adjointe

c. c.

Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

3. AGENT EN COMMUNICATION POUR LES MUNICIPALITÉS

Résolution n° CM-2021-02-24-259 concernant le dépôt d'une demande d'aide financière au MAMH « Ressource partagée en communications »

CM-2021-02-24-258



MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON

CONSIDÉRANT que les municipalités de Maria, Carleton-sur-Mer, Nouvelle, Escuminac, Pointe-à-la-Croix, Ristigouche-Sud-Est, Matapédia, Saint-André-de-Restigouche, Saint-Alexis-de-Matapédia, Saint-François d'Assise et L'Ascension-de-Patapédia désirent présenter un projet de partage de ressource en communications dans le cadre du Volet 4 du FRR - Soutien à la coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon a proposé d'être responsable du dépôt de la demande de financement auprès du MAMH et d'assumer la gestion de la ressource partagée en communications;

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon a déposé une demande de soutien en ce sens au MAMH et que celle-ci a été acceptée;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Ghislain Michaud
et résolu à l'unanimité

CM-2021-02-24-259

Que:

- La MRC s'engage à participer au projet de partage de ressource en communications et à en assumer une partie des coûts selon la répartition qui sera définie entre toutes les municipalités participantes au projet et la MRC;
- Le conseil accepte la proposition de la MRC Avignon d'agir à titre d'organisme responsable du projet et d'assumer la gestion de la ressource partagée en communications;
- Le conseil autorise et mandate M. David Bourdages, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer le protocole et tout autre document permettant de réaliser le projet.

ORIGINAL : Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

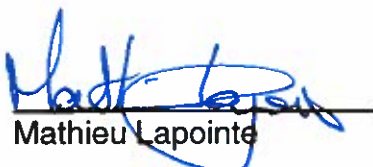
4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est PROPOSÉ par : M. Christian LeBlanc
QUE l'assemblée soit levée.

CM-2021-02-24-260

Le préfet,

Le directeur général et secrétaire-trésorier,


Mathieu Lapointe


David Bourdages